

CONSEIL SYNDICAL du Vendredi 26 janvier 2024 / 09h00  
COMPTE RENDU

**ORDRE DU JOUR**

---

I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

**I.1 DÉLIBÉRATIONS**

**A. Direction Générale des services**

1. Adhésion de la commune de Le Crestet

**B. Pôle Administration Générale**

1. Décision Modificative N°6
2. Grille des tarifs de formation - ADS

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le vendredi 26 janvier 2024 à 09h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 18 janvier 2024.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, Mme Laetitia BOURJAT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Pascale DARDIER (suppléante de Mme Agnès AUDIGIER), Mme Agnès JAUBERT (suppléante de M. Fabrice LARUE), M. Jérôme LEBRAT, M. Gilbert MOULIN.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Mickaël BOUCHARDON donne pouvoir à M. Jérôme LEBRAT
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à M. Gilbert MOULIN
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Samantha CORVIONE, M. Bruno HILAIRE et M. Anthony BARRAULT.

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 16

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jérôme LEBRAT

## VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

### I.1 DÉLIBÉRATIONS

#### **A. Direction Générale des services**

1. Adhésion de la commune de Le Crestet

La commune de Le Crestet a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibérative relative à l'adhésion de la commune de Le Crestet.**

#### **B. Pôle Administration Générale**

1. Décision Modificative N°6

Suite à l'examen des comptes de Numérian dans le cadre de l'audit financier visant à restructurer et à optimiser la gestion de l'établissement dans ses process et procédures en vue d'établir au plus tard en mars 2024 une comptabilité analytique respectant les règles de l'art, il est proposé de procéder à une décision modificative au budget de fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'exercice 2023 compte-tenu des modifications structurelles, et notamment des enjeux liés à la fiscalité de l'ancien EPIC.

En mars prochain, en partenariat avec la DDFIP, aidé en cela par une comptabilité analytique inédite à Numérian, le régime fiscal de Numérian sera analysé.

En effet, il convient ainsi d'effectuer les virements de chapitre à chapitre suivants :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6042 (011) - 020 : Achats prest.de serv.(au	80 000,00	6459 (013) - 020 : Remb. sur charges Sécur	2 000,00
64111 (012) - 020 : Rémunération principa	70 000,00	7078 (70) - 020 : Autres marchandises	8 000,00
65311 (65) - 020 : Indemnités de fonction	12 500,00	74718 (74) - 020 : Autres	100 000,00
66111 (66) - 020 : Intérêts réglés à l'échéa	12 500,00	75888 (75) - 020 : Autres	60 000,00
		775 (77) - 020 : Produits des cessions d'imm	5 000,00
	<b>175 000,00</b>		<b>175 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>175 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>175 000,00</b>

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La Décision Modificative N°6 relative au budget de fonctionnement et de l'investissement.**

## Temps d'échange :

*Monsieur Jean-Charles Manrique prend la parole, et explique qu'à la suite de la dissolution de l'EPIC Numérian, une collaboration avec la DGFIP a été établie en vue de parfaire le cadre d'exercice budgétaire et comptable de Numérian ?*

*En mars 2024, une présentation des comptes incluant une nouvelle comptabilité analytique sera présentée. L'équipe s'engage également dans des négociations avec la DGFIP à propos des exercices fiscaux antérieurs.*

*Monsieur Moulin s'interroge concernant la réception de contrats à renouveler au nom de l'EPIC Numérian, alors qu'il est censé être dissous. Monsieur Manrique répond en expliquant la notion de continuité des contrats entre l'EPIC Numérian et le Syndicat Mixte Numérian. La délibération de dissolution de l'EPIC sera envoyée aux élus du Syndicat Mixte Numérian.*

## 2. Grille des tarifs de formation - ADS

Le Syndicat Mixte Numérian propose un service une prestation d'accompagnement des collectivités en matière d'autorisation du droit des sols (ADS). Il se dote désormais d'une formation idoine par le formateur de la société Inetum de prise en main de l'outil et de formation aux communes.

Cette formation spécifique peut être mutualisée à visée d'en réduire le coût tant pour la collectivité que pour Numérian.

Il est proposé un tarif de 150 euros par agent formé et par jour avec une limite de de 10 agents.

### **À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **Le tarif pour la formation ADS mutualisée ;**

Monsieur Bernard informe les élus de la nouvelle date du CS fixée au 26/03/2024.

**La séance a été levée à 09h22.**